OBJET - Majoration des prix de cession des parcelles invendues et de celles ayant fait l'objet d'un redécoupage sur la zone d'activités artisanales de la Z.A.C. de Moufia.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Vous aviez adopté en séance du Conseil Municipal du 8 décembre - 1983 (Affaire n° 8) une majoration des prix de cession de 10 % des parcelles de la zone d'activités artisanales de la Z.A.C. de Moufia.

Cette majoration avait été rendue nécessaire afin d'éviter de faire supporter à la zone des charges financières trop importantes du fait de l'allongement de la procédure de commercialisation.

Cependant, vu le nombre croissant de créateurs d'entreprises recherchant des petites parcelles (500 m2 environ), il est apparu utile de modifier le parcellaire existant pour les parcelles non encore attribuées, et d'en étudier le redécoupage, pour en faciliter la commercialisation.

Ce redécoupage nécessitant l'installation de réseaux supplémentaires relativement coûteux, je vous demande de m'autoriser à appliquer une majoration des prix de cession de 12 F/m2 des parcelles concernées par cette opération et de celles invendues à ce jour.

Les nouveaux prix de cession des parcelles s'établiraient donc ainsi :

	1 à 5	5 à 10	+ de 11
s < 1 000 m2	144	122	100 122
1 000 \(S \) 2 500 m2	168 188	156	144
			<u> </u>

AVIS DES COMMISSIONS :

Affaires Economiques et Finances : Avis favorable.

AFF. Nº 30-9 - 2 -

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

___0-0-000-0-0---